

# Association sportive Loi 1901

## « SpineParadox »

Charte pour le développement durable et la biodiversité pour le terrain d'entraînement de tir à l'arc situé au 53, Boulevard de l'Amiral Bruix – 75016 Paris

Association SpineParadox régie par la loi 1901

Reconnaissant que la biodiversité, joue un rôle vital et revêt donc une importance primordiale pour toute la vie sur Terre, reconnaissant que la biodiversité et l'ensemble des écosystèmes (terrestres, pédologiques, marins et d'eau douce) constituent le capital naturel qui nous fournit aliments, matières premières, sols fertiles et de l'eau, atténue ou prévient les catastrophes naturelles, et reconnaissant que la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, dues à des activités humaines non durables, constituent à la fois un problème environnemental et un problème socio-économique qui affecte le bien-être humain.

Décidons de prendre de nouveaux engagements ambitieux et réalisables pour une action rapide en faveur de la biodiversité, soit individuellement ou au titre de l'association. Pour cela : accélérer et intensifier nos efforts pour mettre fin à la perte de biodiversité, valoriser, conserver, restaurer et utiliser judicieusement la biodiversité sur le terrain de Tir à l'arc situé à l'adresse du 53 Boulevard de l'Amiral Bruix à Paris 75016.

Cette mise en œuvre pourra si nécessaire, être mise à niveau, de manière à favoriser le développement d'un nouvel écosystème sur notre terrain grâce à la diversité arboricole (feuillus caduques, résineux, fruitiers ...) en favorisant :

- la diversité florale et en particulier les plantes et fleurs mellifères,
- la présence et la diversité des insectes, par l'installation d'hôtels à insectes, et l'abandon des insecticides au profit des larves de coccinelles entre autres,
- la création d'un double espace de compostage naturel,
- la création d'un espace potager collectif et participatif,
- la récupération des eaux pluviales afin de procéder aux arrosages de nos plantations,
- la suppression des allées gravillonnées au profit de l'herbe afin de limiter l'élévation de la température par la réverbération.
- par un tri sélectif rigoureux mais aussi le recyclage des flèches en carbone avec un conteneur dédié,
- et enfin l'élaboration de partenariat avec les magasins d'archerie, la Fédération Française de Tir à l'Arc et l'Association Recycling Carbon pour :
  - o le recyclage des flèches en Carbone
  - o donner cette possibilité à l'ensemble des Archers et clubs de la Fédération.